

République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune d'Aspres sur Buëch



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

18 heures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140428-29_2014-DE

Nombre de membres

En exercice	présents	Votants
15	12	12

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2014

N°29

Objet :

Avenant à la
convention de
groupement de
commandes avec le
Conseil Général des
Hautes-Alpes

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain,

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la délibération n°52 du 12 décembre 2013 autorisant le maire à signer la convention de groupement de commandes relative aux travaux d'aménagement de la traversée du village avec le Conseil général des Hautes-Alpes

Considérant que le Conseil Général a décidé d'abonder de 61 000 € le fonds de concours pour les travaux de renforcement de chaussée

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec le Conseil Général

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire
Françoise PINET

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune d'Aspres sur Buëch



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140428-28_2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2014

SÉANCE DU 28 AVRIL 2014
18 heures

Nombre de membres

En exercice	présents	Votants
15	12	12

N°28

Objet :

**Travaux
d'aménagement de la
traversée du village**

**Acquisition terrain de
M. et Mme TÉTU**

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUT Jean-Pierre, RICHARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain,

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu les travaux d'aménagement de la traversée du village sur la RD 1075

Considérant que pour faciliter la sortie des véhicules de l'Avenue des Marchandises, il y a lieu d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée Section B n° 843

DÉCIDE d'acquérir une partie de la parcelle, cadastrée Section B n° 843 pour une superficie de 18 Ca, appartenant à M. et Mme TÉTU au prix de 38 € le m²

Les frais de bornage et notariés seront à la charge de la commune.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire
Françoise PINET
(Hautes-Alpes)

VOTE

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140428-27_2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2014

SÉANCE DU 28 AVRIL 2014
18 heures

Nombre de membres

En exercice	présents	Votants
15	12	12

N°27

Objet :

Subvention aux
Associations 2014

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUT Jean-Pierre, RICHARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain,

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé de fixer pour l'année 2014 le montant des subventions aux associations de la façon suivante :

- La truite du Buëch - 05140 ASPREMONT	310,00 €
- Club des aînés - 05140 ASPRES SUR BUËCH	460,00 €
- Comité des fêtes - 05140 ASPRES SUR BUËCH	10 045,00 €
- Coopérative scolaire - 05140 ASPRES SUR BUËCH	1 948,00 €
- Amicale personnel communal - 05140 ASPRES SUR BUËCH	2 156,00 €
- ADMR - 05140 ASPRES SUR BUËCH	790,00 €
- ACCA d'Aspres sur Buëch - 05140 ASPRES SUR BUËCH	310,00 €
- Prévention routière - 05000 GAP	115,00 €
- Secours catholique - 05000 GAP	115,00 €
- Fonds de Solidarité Logement - 05000 GAP	300,00 €
- Club Canin - 05140 ASPRES SUR BUËCH	200,00 €
- ADIL - 05000 GAP	280,00 €
- Ligue contre le cancer - 05000 GAP	215,00 €
- Les petits escargots - 05140 ASPRES SUR BUËCH	500,00 €
- Les jardins des Ophéliades 05700 SERRES	110,00 €
- CAUE 05 - 05200 EMBRUN	100,00 €
- AMARIS - 93500 PANTIN	100,00 €
- St Géraud d'Aspérès - 05140 ASPRES SUR BUECH	300,00 €
- Entre Ciel et Buëch - Fête de l'Air - 05400 VEYNES	600,00 €
- Prévision pour demandes exceptionnelles ou tardives	1 165,00 €

TOTAL

20 000,00 €

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Le Maire
Françoise PINET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2014
18 heures

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	12	12

N°26

Objet :

**Marchés Publics
Délégation à
l'ordonnateur**

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUET Jean-Pierre, RICHARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain,

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans son article L 2122.22, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut charger le maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

DECIDE conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivité Territoriales, de déléguer au Maire, pendant la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, et des accords cadres d'un montant inférieur à 15 000 € ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Au-delà, le Conseil Municipal doit être consulté.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140428-26_2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2014





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2014
18 heures

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	12	12

N°25

Objet :

**Subvention à la
caisse des écoles
Année 2014**

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUT Jean-Pierre, RICHARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain,

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de verser une subvention de 9 614 € à la caisse des écoles pour l'année 2014

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire
Françoise PINET

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140428-25_2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2014

République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune d'Aspres sur Buëch



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2014
18 heures

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	12	12

N°24

Objet :

Réseaux d'Aides
Spécialisées aux Enfants en
Difficulté Buëch/Dévoluy

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUET Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain,

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la mission des personnels de l'Education nationale auprès des enfants en difficulté

Vu le besoin de financement pour permettre l'achat de différents matériels éducatifs et pédagogiques spécifiques ainsi que les tests psychologiques

Vu la demande de financement du RASED pour permettre leur fonctionnement

Considérant que le RASED ne peut fonctionner sans cette aide

DÉCIDE d'attribuer la somme de 150 € au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en difficulté pour l'année 2014

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140428-24_RASED-DE

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2014
18 heures

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	12	12

N°23

Objet :

**AFFECTATION DU
RESULTAT DE
L'EXPLOITATION DE
L'EXERCICE 2013**

BUDGET COMMUNE

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain,

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine

Sur la proposition du Maire après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	224 897,82 €		- 957,92 €	473 529,00 €	302 987,00 €	- 79 047,10 €
				170 542,00 €		
FONCT	440 793,20 €	- €	135 006,07 €			575 799,27 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	575 799,27 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	79 047,10 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	496 752,17 €
Total affecté au c/ 1068 :	79 047,10 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME


Le Maire
Françoise PINET

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2014
18 heures

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	12	12

N°22

Objet :

**TAUX DES TAXES
LOCALES 2014**

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUT Jean-Pierre, RICHARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain,

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de fixer pour 2014 les taux comme suit :

- Taxe d'habitation 8,16 %
- Taxe Foncière Bâti 16,72 %
- Taxe Foncière Non Bâti 126,05 %

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire
Françoise PINET

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0